CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E7888** **VALABLE JUSQU'AU** **28/06/2027**

ÉDITÉ LE 24/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1986

Raison sociale : CAMMISAR

Forme juridique : SARL

Capital : 1 500 000

LES GAILLAGUES
ZONE ARTISANALE
12200 SAINT-REMY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT-REMY 335 013 249 00024

Siret : 335 013 249 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 83 00484

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5690189004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4606785404

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 05 65 45 19 29 **Fax :**

Portable : 06 13 61 81 02

Responsabilité légale :
CAMMISAR PHILIPPE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@cammisar.com

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 000 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1322	Assainissement autonome (Technicité confirmée)	4	22/05/2025
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	20	05/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/04/2026 14:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.